

Description des dispositifs / Aides sélectives

- Aide aux projets en faveur de l'égalité Femmes Hommes
 - Objet : Soutenir les structures professionnelles qui développent des projets spécifiquement liés à l'égalité Femmes Hommes ou à la prévention des violences sexistes et sexuelles, dans les secteurs relevant de la compétence du CNM
 - Montant : Fixé par le commission ; 4 aides par an par bénéficiaire ; dans la limite de 100 000€ par bénéficiaire et par an.